



**N°149**

**CIRCULAIRE PLASTURGIE**

*Le 03 mai 2017*

## **Compte rendu de la Commission Mixte Paritaire du 26 avril 2017**

En préambule à cette réunion de négociation, la délégation FO a lu une déclaration pour dénoncer la casse sociale et le sacrifice sur l'autel du profit des salariés de Whirlpool et Prima France à Amiens (80).

Cette déclaration devait à l'origine être lue par Mohamed El Mokretar, Délégué Syndical FO Prima France.

Mais celui-ci était reparti tôt pour répondre présent à l'invitation faite pour rencontrer le candidat à la Présidentielle Emmanuel MACRON.

La FEDECHIMIE FO apporte son total soutien dans ce nouveau combat contre la destruction de l'emploi.

Il faut souligner qu'**aucune autre Organisation Syndicale de Salariés** n'a soutenu cette déclaration.

### **Point sur la représentativité Patronale et Salariale**

Bien que les décrets ne soient pas encore tombés, les résultats provisoires confirment que Force Ouvrière continuera de siéger dans toutes les instances Paritaires de la Branche Plasturgie.

Les délégués Force Ouvrière pourront encore représenter les salariés de la Plasturgie et porter leurs revendications au niveau national pour l'amélioration de leur Convention Collective et l'amélioration de leurs droits dans le domaine de la formation Professionnelle.

Côté Patronal, le 26 avril ont été communiqués les résultats de l'audience Patronale et il sera certainement confirmé que La Fédération de La Plasturgie ne sera plus seule à la table des négociations mais partagera le côté Patronal avec Plastalliance.

Il reste à souhaiter que cette nouvelle donne n'ait aucun impact sur la qualité des débats et de la négociation.

### **Accord Equipe de Suppléance**

Alors que FO, la CGC et la CFTC s'étaient clairement prononcés pour une signature et la CGT pour une non signature, nous avons appris que la CFDT ne validerait pas l'accord et que la CFTC ne validerait plus l'accord sans aucune explication.



**Compte tenu que les signataires ne représentent pas les 30% nécessaires pour la validité d'un accord, l'accord « EQUIPE DE SUPPLEANCE » permettant de mieux encadrer le dispositif conventionnel actuel ne sera donc pas soumis à extension !  
TOUT CA POUR CA !**

### **CPPNI**

Suite au groupe de travail sur le sujet, la mise en place de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation se précise.

Ses missions sont définies et son champ d'application se précise au regard des différentes commissions existantes dans la Convention Collective de la Plasturgie.

Il reste encore à déterminer son mode de fonctionnement pour répondre aux missions légales.

Nous devrions avoir à la prochaine réunion de négociation un projet d'accord sur ce sujet même s'il reste encore beaucoup d'inconnues.

### **Congés pour événements familiaux**

Comme FO l'avait demandé, dans un souci de facilité de lecture, il devient urgent de modifier l'article 18 de la CCNP suite à l'évolution du code du travail.

En effet, le nombre de jours conventionnels étant dans certains cas, inférieurs à la loi. De plus, il est urgent également d'introduire la notion de PACS pour les conjoints.

Après avoir eu présentation de la comparaison du nombre de jours de congés pour événements familiaux, nous revendiquons l'amélioration de l'article 18 et pas simplement un rappel à la Loi.

FO demande la formalisation d'un tableau récapitulatif simple à lire pour les salariés et les services RH.

Notre revendication a été entendue et nous verrons lors de la prochaine CMP si elle a été prise en compte.

### **Fonctionnement du Paritarisme dans la Plasturgie.**

Après 5 années d'existence, le fonctionnement du Paritarisme dans la Plasturgie est soumis à modification avec la négociation du premier avenant.

La négociation s'est conclue par l'introduction de la représentativité Patronale et l'augmentation du nombre de jours statutaires nécessaires à un fonctionnement efficace du dialogue social dans la branche, revendication portée par FO.

FO sera signataire de cet avenant.

La prochaine réunion de négociation de branche aura lieu le 23 MAI 2017.

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03**

*Email : [contact@fedechimie-cgtfo.com](mailto:contact@fedechimie-cgtfo.com) - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*